

ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

DONGES le 16 octobre 2021

Marie Aline LE CLER
1 LE LARRON
44480 DONGES

tél/ 0688766453
adzrp44@gmail.com

à Madame la Rédactrice,
Monsieur le Rédacteur

Prière insérer

**Le Tribunal Administratif de Nantes rejette la requête
déposée par l'ADZRP et 24 dongeois(es).**

L'ADZRP reste mobilisée.

La requête visant à demander au Tribunal Administratif de Nantes d'annuler les arrêtés préfectoraux du 17 novembre 2017 déclarant d'utilité publique le contournement ferroviaire des sites industriels de Donges avait été déposée le 18 mai 2018 par l'ADZRP et 24 riverains.

Par jugement rendu le 14 octobre 2021, le Tribunal Administratif de Nantes a rejeté la requête.

L'ADZRP prend acte de cette décision mais considère toujours le détournement partiel de la voie ferrée maintenue en zone dangereuse du PPRT (toujours 400 effets dangereux – risques uniquement réduits – rapport de la commission d'enquête) comme une mesure imposée dans l'intérêt premier de l'exploitant pétrolier.

La proposition de tracé alternatif avancé par l'Association et les riverains était d'un coût trop élevé, affirme SNCF Réseau mais jamais un chiffrage précis n'a été présenté publiquement.

On peut aussi regretter certaines affirmations : le projet assurera « la pérennité des sites industriels attenants ». On sait aujourd'hui que 75 postes seront supprimés chez les salariés à l'horizon 2023, annonce faite par la direction de Total le 11 juin 2020.

Concernant le risque de nouvelles nuisances et notamment auditives, nul ne doute que les riverains seront impactés par le bruit des convois empruntant ce nouveau tracé plus proche des habitations alors qu'ils entendent déjà les bruits de roulement des trains circulant sur l'actuelle voie ferrée.

L'ADZRP reste mobilisée et sera attentive aux effets et conséquences de ce nouveau tracé sur la qualité de vie des Dongeoises et Dongeois.

Elle remercie toutes celles et tous ceux qui se sont investi(e)s, quelle que soit la forme, pour faire valoir leur choix.

Pour le bureau de l'ASSOCIATION :
Marie Aline LE CLER